



CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTRÔLE DE PRODUCTION EN USINE

CERTIFICAT N.

1305-CPR-0439

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique aux produits de construction

Produits préfabriqués en béton

pour dalles alvéolées, pour éléments de structure linéaires, pour éléments de ponts et éléments de murs de soutènement

produit par ou pour

Generale Prefabbricati S.p.A.

Centro Direzionale Quattrotorri – 06132 Ellera Scalo - Perugia (PG)

et fabriqué dans l'usine

Via Capriata, 1 – 15060 Basaluzzo (AL)

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes (de la norme):

**EN 1168:2005+A3:2011, EN 13225:2013,
EN 15050:2007+A1:2012 et EN 15258:2008**

sous système 2+ sont appliquées et que le contrôle de production en usine réponde à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 30/05/2007 et, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

ÉMISSION COURANTE

30/11/2015

Rev. 2

LE DIRECTEUR GENERAL
MR. LORENZO ORSENIKO



CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTRÔLE DE PRODUCTION EN USINE

CERTIFICAT N.

1305-CPR-0441

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique aux produits de construction

Produits préfabriqués en béton
pour dalles alvéolées et prédalles pour systèmes de planchers

produit par ou pour

Generale Prefabbricati S.p.A.
Centro Direzionale Quattrotorri – 06132 Ellera Scalo - Perugia (PG)

et fabriqué dans l'usine

Strada Vicinale del Chiascio Vecchio Loc. Campagna
06084 Bettona (PG)

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes (de la norme):

EN 1168:2005+A3:2011 e EN 13747:2005+A2:2010

sous système 2+ sont appliquées et que le contrôle de production en usine réponde à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 30/05/2007 et, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

ÉMISSION COURANTE

27/05/2015
Rev. 1



LE DIRECTEUR GENERAL
MR. LORENZO ORSENIKO



CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTRÔLE DE PRODUCTION EN USINE

CERTIFICAT N.

1305-CPR-0440

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique aux produits de construction

Produits préfabriqués en béton

pour dalles alvéolées, pour éléments de plancher nervurés, pour éléments de structure linéaires, pour éléments spéciaux de couverture, pour éléments de mur et pour éléments de ponts

produit par ou pour

Generale Prefabbricati S.p.A.

Centro Direzionale Quattrotorri – 06132 Ellera Scalo - Perugia (PG)

et fabriqué dans l'usine

Viale Italia, 2 - Zona Industriale – 66050 San Salvo (CH)

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes (de la norme):

**EN 1168:2005+A3:2011, EN 13224:2011, EN 13225:2013,
EN 13693:2004+A1:2009, EN 14992:2007+A1:2012
et EN 15050:2007+A1:2012**

sous système 2+ sont appliquées et que le contrôle de production en usine réponde à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 30/05/2007 et, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

ÉMISSION COURANTE

30/11/2015

Rev. 1


LE DIRECTEUR GENERAL
MR. LORENZO ORSENIKO